

Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée spéciale de la Municipalité de Sainte-Victoire de Sorel tenue à 19h à l'édifice municipal lundi le 7 décembre 2009, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents son honneur la mairesse madame Solange Cournoyer, mesdames France Désorcy et Marie Linda St-Martin, messieurs Paul Péloquin, Michel Roy, Pierre-Paul Simard et Jean-François Villiard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de son honneur la mairesse madame Solange Cournoyer.

Ordre du jour :

- 1- Prière
- 2- Présentation pour adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Municipalité
- 3- Période de questions (20 minutes)
- 4- Levée de l'assemblée

Adoption de l'ordre du jour :

Il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT # 310-09
CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET
DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-VICTOIRE-DE-SOREL**

RÈGLEMENT # 310-09

Le secrétaire-trésorier soumet aux membres du conseil le budget qu'ils ont préparé pour l'année 2010.

Voici les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses qui s'établissent :

Revenus	Budget 2010
Revenus de sources locales	
Taxe foncière générale	\$1 536 799,00
Taxe d'eau	\$ 151 846,00
Enlèvement et destruction des ordures	\$ 133 712,00
Égout sanitaire	\$ 4 140,00
Total (Revenus de sources locales)	\$1 826 497,00

Compensations tenant lieu de taxes

Organismes communautaires	\$ 5 720,00
Remboursement T.V.Q.	\$ 33 600,00
Remboursement T.P.S.	\$ 35 000,00
Prise en charge des routes	\$ 37 609,00
Total (Compensations tenant lieu de taxes)	\$ 111 929,00

Autres services rendus

Services rendus à d'autres municipalités (Régie)	\$ 4 000,00
Raccordement aqueduc et égout	\$ 4 000,00
Total (Autres services rendus)	\$ 8 000,00

Autres revenus de sources locales

Permis de construction	\$ 3 500,00
Intérêts Caisse Desjardins	\$ 1 000,00
Intérêts sur arrrages de taxes	\$ 7 800,00
Location de salle	\$ 2 100,00
Droits sur les mutations immobilières	\$ 35 000,00
Location du gymnase (salle et sport)	\$ 3 500,00
Publicité journal Les Plumes	\$ 6 500,00
Location centre récréatif (Commission Scolaire)	\$ 31 500,00
Appropriation des surplus	\$ -
Sûreté du Québec (amendes)	\$ 11 000,00
Location bureau de poste	\$ 2 600,00
Loisirs revenus (soccer, terrain de jeux...)	\$ 25 389,00
Location caserne	\$ 4 800,00
Total (Autres revenus de sources locales)	\$ 134 689,00

Total des Revenus**\$2 081 115,00****Dépenses****Administration Générale**

Frais de représentation	\$ 66 700,00
Salaires secrétaire-trésorier et adjointe	\$ 107 324,00
Salaires inspecteur municipal et aides	\$ 86 399,00
Bénéfices marginaux et assurance groupe	\$ 48 953,00
Papeterie, timbres et téléphone	\$ 16 050,00
Associations secrétaire et inspecteur	\$ 1 100,00
Commission des accidents de travail	\$ 9 468,00
Audition	\$ 4 900,00

Bureau d'enregistrement	\$ 300,00
Avis public et petit journal	\$ 16 200,00
M.R.C. inspection régionale	\$ 24 900,00
Congrès et journées d'études	\$ 12 000,00
Frais de voyages (déplacements)	\$ 2 000,00
Honoraires professionnels	\$ 22 000,00
Centre administratif et entretien	\$ 25 500,00
Nouveau local 498, chemin Sainte-Victoire	\$ 6 500,00
Entretien et modernisation "informatique"	\$ 10 000,00
Élections	
Total (Administration Générale)	\$ 460 294,00

Sécurité Publique

Protection contre l'incendie	\$ 250 000,00
Police	\$ 201 425,00
Installation et entretien des bornes-fontaines	\$ 11 100,00
Total (Sécurité Publique)	\$ 462 525,00

Transport Routier

Voirie	\$ 93 000,00
Enlèvement de la neige	\$ 127 317,00
Éclairage de rues	\$ 8 500,00
Total (Transport Routier)	\$ 228 817,00

Hygiène du Milieu

Purification et traitement de l'eau	\$ 112 072,00
Réseau d'égout	\$ 2 400,00
Enlèvement et destruction des ordures	\$ 141 617,00
Étude du réseau d'égout (assainissement)	\$ 1 400,00
Total (Hygiène du Milieu)	\$ 257 489,00

Loisirs

Loisirs, entretien	\$ 5 500,00
Loisirs, électricité	\$ 4 700,00
Loisirs, général	\$ 50 390,00
Loisirs, technicien en loisir	\$ 30 420,00
Centre récréatif	\$ 50 975,00
Bibliothèque	\$ 23 595,00
Bibliothèque, loyer	\$ 8 000,00
Loisirs Sorel-Tracy	\$ 21 110,00
Total (Loisirs)	\$ 194 690,00

Culture

Entretien de la salle municipale	\$ 8 225,00
----------------------------------	-------------

Souscriptions diverses	\$ 10 000,00
Total (Culture)	\$ 18 225,00
Total (Loisirs et Culture)	\$ 212 915,00
Autres Activités	
Assurance feu et responsabilité	\$ 28 000,00
Machinerie et véhicules	\$ 8 800,00
C.L.D. économique	\$ 34 393,00
Tourisme	
Dépenses en immobilisation à même les revenus	\$ 225 215,00
Total (Autres Activités)	\$ 296 408,00
Autres Dépenses	
Frais de financement aqueduc	\$ 3 246,00
Total (Autres Dépenses)	\$ 3 246,00
Quote-part des dépenses	
M.R.C. du Bas-Richelieu	\$ 107 598,00
Révision et mise à jour du rôle d'évaluation	\$ 33 435,00
Plan et règlement d'urbanisme	\$ 2 000,00
Total (Quote-part des dépenses)	\$ 143 033,00
Recouvrement de certains contribuables	
Entrées d'eau et d'égout	\$ 7 500,00
Déficit prévu H.L.M.	\$ 8 888,00
Total (Recouvrement de certains contribuables)	\$ 16 388,00
Total des Dépenses	\$2 081 115,00

ATTENDU QUE d'après le budget ci-dessus, cette Municipalité doit prévoir au cours de l'année 2010 pour fin d'administration générale des dépenses s'élevant à 2,081,115\$;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable se totalise à 161,768,400\$;

ATTENDU QUE les revenus autre que la taxe foncière s'élèvent à 544,316\$;

ATTENDU QUE pour solder la différence entre les dites dépenses et le revenu non foncier ;

Il est requis une somme de 1,536,799\$ qu'il est nécessaire de prélever sur les biens imposables de la Municipalité et 133,712\$ sur les résidants desservis par le règlement de vidange et 151,846\$ sur les résidants desservis par le règlement d'aqueduc et 4,140\$ sur les résidants desservis par le règlement d'égout sanitaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement qu'une taxe foncière générale de 0,95\$ sous par 100\$ d'évaluation pour fin d'administration générale sera imposée et prélevée sur tous les biens imposables de cette Municipalité, et 122\$ par propriétaire qui a le service de ramassage des ordures et 100\$ par propriétaire desservi par le réseau d'aqueduc tel que décrit par le règlement #86 et une somme supplémentaire de 3,246\$ sera prélevée sur l'ensemble des propriétés décrétées par le règlement #302-07 plus un montant fixe pour chacun de 100\$ pour l'entretien, et 30\$ par propriétaire desservi par le réseau d'égout sanitaire. De plus, tout compte provenant de la MRC du Bas-Richelieu concernant les cours d'eau pour l'année 2008-2009 et approuvé par règlement sera facturé à chaque propriétaire concerné selon la répartition préparée par l'ingénieur de la MRC du Bas-Richelieu et celle-ci se fera sous forme de taxe.

Adopté à l'unanimité.

Il est résolu unanimement que le budget ci-dessus et la résolution d'imposition de la taxe foncière, de la taxe de vidange, de la taxe d'eau, de la taxe d'égout sanitaire et la taxe de répartition des cours d'eau provenant de la MRC soient et sont adoptés séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

Intérêts sur arrérages de taxes :

Il est résolu unanimement que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes soit de 10% pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

Immobilisation, dépenses triennales :

Il est résolu unanimement d'accepter les prévisions des dépenses triennales en immobilisation pour les années 2010, 2011 et 2012 qui sont les suivantes :

Pour 2010

Loisirs	1,000\$
Administration	59,000
Voirie	165,215
Pour un total de	225,215\$

Pour 2011

Voirie	225,000\$
Pour un total de	225,000\$

Pour 2012

Voirie	225,000\$
Pour un total de	225,000\$

Adopté à l'unanimité.

Présentation sur le compte de taxes de la foncière :

Il est résolu unanimement de diviser la taxe foncière générale qui sera présentée en 3 volets distincts sur le compte de taxes 2010 :

Foncière générale :	71.71 sous
Police :	12.45 sous
MRC du Bas-Richelieu :	10.84 sous

Pour un total de la taxe foncière de 0.95\$ par 100\$ d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

Levée de l'assemblée :

Il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.